

Appel à projets « Soutien » 2021

Institut des Sciences de la Santé Publique d'Aix-Marseille (ISSPAM)

CONTEXTE DE L'AAP

L'Institut des Sciences de la Santé Publique d'Aix-Marseille (ISSPAM) a des missions de recherche et de formation marquées par un caractère pluridisciplinaire et interdisciplinaire en sciences de la santé publique. Il vise à mettre en synergie et à potentialiser les forces existantes du site d'Aix-Marseille sur différents domaines d'expertise. Il interagit fortement avec des associations et comités de patients, des agences sanitaires et avec le monde socio-économique et culturel. Résolument ouvert à l'international, il privilégie, entre autres, au Sud les pays en développement, prioritairement au sein de l'espace francophone, et du bassin méditerranéen. Au travers de ses domaines prioritaires et stratégiques (démocratie sanitaire, empowerment, recherche communautaire et populationnelle, inégalités sociales de santé et réponses de politique publique, santé globale, santé digitale et humanité augmentée, intelligence artificielle pour la santé publique), l'ISSPAM vise à contribuer à la décision clinique et en santé publique, à l'évaluation des politiques relatives à la santé des populations, à éclairer les décideurs et impacter dans les décisions de politiques publiques en santé.

L'APPEL A PROJETS « SOUTIEN » DE L'ISSPAM

L'ISSPAM s'est donné pour objectif d'optimiser les chances de réussites pour le dépôt de projets des membres de l'institut. L'appels à projets (AAP) « Soutien » s'inscrit dans cet objectif. Il vise à soutenir la préparation à la réponse à des appels d'offres nationaux, européens ou internationaux (développement du projet en amont de la réponse à un AAP) pour des projets de recherche ou des projets pédagogiques nationaux, européens ou internationaux (organisation de réunions de consortium, déplacements du porteur de projet, traduction,...).

L'AAP « Soutien » se déroule au « fil de l'eau » durant chaque année civile. L'AAP « Soutien » dispose d'un budget total de 9 k€. Chaque projet retenu se verra accordé jusqu'à 3 k€ sur une période de 12 mois. Ce montant sera géré (au sein de l'ISSPAM) par l'un des partenaires impliqués dans le projet, qui sera défini par les candidats.

CRITERES D'ELIGIBILITE

Candidats

Tout personnel (chercheur.se, enseignant.e chercheur.se, post-doctorant.e) affilié à l'ISSPAM peut répondre à cet AAP.

Nature du projet

Les projets proposés doivent impliquer au moins un partenaire mais peuvent impliquer plusieurs partenaires de l'ISSPAM ou hors ISSPAM. Le partenaire principal (voir le formulaire de candidature) sera le candidat et sera responsable de la gestion du budget alloué (au sein de l'ISSPAM) et doit nécessairement être affilié à l'ISSPAM.

Dépenses éligibles

Un budget détaillé doit être joint à la proposition de projet. Les dépenses éligibles comprennent exclusivement des frais de fonctionnement (déplacements, organisation de réunions, traduction,...).

CRITERES D’EVALUATION

Les critères d’évaluation seront la pertinence du projet au regard des domaines prioritaires et stratégiques de l’ISSPAM et de ses piliers (interdisciplinarité, inter-équipes, innovation, attractivités, liens socio-économiques et culturels). Une attention particulière sera portée aux projets faisant état d’une collaboration entre plusieurs équipes de l’ISSPAM.

Un comité scientifique ad-hoc, composé des membres du Comité de Pilotage Recherche de l’ISSPAM, de la directrice du copil Formation, du directeur de l’ISSPAM, évaluera et sélectionnera les projets. Les évaluations seront envoyées par courrier électronique aux candidats.

CALENDRIER ET ENGAGEMENT

Soumission

Les projets Soutien pourront être **déposés au « fil de l’eau »** au cours de l’année sans attendre une date particulière. Les candidat.e.s doivent utiliser le formulaire de projet fourni par l’ISSPAM. Les projets doivent être envoyés par voie électronique sur l’adresse isspam-contact@univ-amu.fr. Cet appel est ouvert à partir du début du mois de **février 2021**.

Conditions d’engagement

Il est obligatoire de mentionner le soutien financier du programme A*Midex dans toutes les publications et communications scientifiques en relation avec le projet financé : « Ce travail a bénéficié d'une aide du gouvernement français au titre du Programme Investissements d'Avenir, Initiative d'Excellence d'Aix-Marseille Université - A*Midex" AMX-20-IET-014. Il a été soutenu par une subvention de l'Institut des Sciences de la Santé Publique d'Aix-Marseille (#ISSPAM-21- SOUTIEN -00x).
*// The project leading to this publication has received funding from the Excellence Initiative of Aix-Marseille University - A*Midex, a French "Investissements d'Avenir programme" AMX-20-IET-014. It was supported by a grant from the Aix-Marseille Institute of Public Health Sciences (#ISSPAM-21-SOUTIEN -00x) ».*

Par ailleurs, les bénéficiaires de subventions impliqués dans le projet peuvent être invités à présenter leurs résultats lors des événements organisés par l’ISSPAM.